

SÉANCE DU 28 JUIN 2021

Ordre du jour :

- Enquête publique concernant une partie de la VC n° 10,
- Consultation publique concernant la société PEP,
- Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes Sologne des Rivières,
- Création de 2 postes d'adjoints techniques territoriaux principaux de 1^{ère} classe,
- Document unique,
- Admission en créance éteinte – budget eau et assainissement,
- Virement de crédits – budget principal,
- Demande de subvention de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat en Loir-et-Cher,
- Création d'une commission « intercommunalité »,
- Point sur les travaux et subventions,
- Informations diverses sur les commissions,
- Questions diverses.

Le vingt-huit juin deux mil vingt-et-un, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune s'est réuni à la salle des fêtes en raison des mesures sanitaires liées à la COVID 19, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame COURRIOUX, Maire.

Étaient Présents : Mesdames COURRIOUX, TURUNEN, Monsieur AMIOT, Madame SEGARD, Messieurs DEPARDIEU, DESMONS-ALENCOURT, HEBERT, GAULLIER, Mesdames FERNANDES, LAVINA, Messieurs FAUCARD, GIRAUDON.

Absents excusés : Madame GARREC, Monsieur RAYNAL.

Madame GARREC a donné pouvoir à Madame SEGARD.

Monsieur RAYNAL a donné pouvoir à Madame COURRIOUX.

Secrétaire : Monsieur HEBERT.

Le procès-verbal de la séance du 12 avril 2021 est adopté à l'unanimité.

ENQUÊTE PUBLIQUE CONCERNANT UNE PARTIE DE LA VC N° 10

Par délibération en date du 12 avril 2021, le Conseil Municipal a décidé de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de la partie de la VC n° 10 déclassée et affectée en chemin rural en vue de sa cession à Madame Caroline BAILLY et Monsieur Kévin VIRON, propriétaires riverains.

L'enquête publique s'est déroulée du 31 mai au 14 juin 2021.

Aucune observation n'a été formulée et le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable.

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, le Conseil Municipal :

- décide de désaffecter ce chemin rural d'une contenance de 9 a 04 ca en vue de sa cession,
- d'autoriser Madame le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire ainsi que l'acte authentique. Les membres du Conseil Municipal demandent que soit précisé, dans ce dernier, que l'entretien du fossé est à la charge du propriétaire.

Pour rappel, le prix avait été fixé à 5 € le mètre.

CONSULTATION PUBLIQUE CONCERNANT LA SOCIÉTÉ PEP

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande d'enregistrement d'installation classée pour la protection de l'environnement de la société PEP en vue d'exploiter une usine de fabrication de produits alimentaires à base d'œufs dont la consultation publique a eu lieu en mairie du 03 au 31 mai dernier.

.../...

Le Conseil Municipal déplore toutefois l'incidence financière sur le budget eau et assainissement.

Une réunion de la commission eau et assainissement aura lieu le 16 juillet 2021 à 10 H 30 en présence du cabinet DUPUET.

COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SOLOGNE DES RIVIÈRES

Madame le Maire rappelle le rôle de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.).

Le Conseil Municipal désigne Madame Pirkko TURUNEN membre suppléante de la Communauté de Communes Sologne des Rivières.

Madame Bernadette COURRIOUX, Maire, est le membre titulaire de la C.L.E.C.T.

Dans un premier temps, des conventions vont être établies concernant l'occupation des bâtiments et dans un deuxième temps, il s'agira des zones d'activités pour lesquelles on ne connaît pas actuellement le mode de transfert. Madame le Maire précise qu'elle s'opposera au transfert de la zone d'activité à l'euro symbolique.

CRÉATION DE 2 POSTES D'ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX PRINCIPAUX DE 1^{ÈRE} CLASSE

Le Conseil Municipal, suite aux avis favorables du Centre Départemental de Gestion, décide la création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe – 8/35^{ème} à compter du 1^{er} janvier 2021 et d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 27 avril 2021 afin de permettre l'évolution de carrière des agents.

Madame le Maire est autorisée à signer toutes les pièces.

DOCUMENT UNIQUE

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à établir et signer une convention avec le Centre Départemental de Gestion pour la rédaction du document unique. Le coût du document est de 350 €. Monsieur Jacky DEPARDIEU sera associé à sa conception.

ADMISSION EN CRÉANCE ÉTEINTE – BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal des états transmis par Monsieur le Receveur Municipal concernant des produits irrécouvrables du budget eau et assainissement d'un montant de 410,96 €.

Le Conseil Municipal admet en créance éteinte la somme de 410,96 € sur le budget eau et assainissement.

VIREMENT DE CRÉDITS – BUDGET PRINCIPAL

Madame le Maire informe qu'il convient d'effectuer le virement de crédits suivant sur le budget principal afin de régulariser une écriture de 2020.

- D 673 – Titres annulés sur exercice antérieur	+ 544 €
- D 60632 – Fournitures de petit équipement	- 544 €

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les opérations budgétaires ci-dessus.

DEMANDE DE SUBVENTION DE LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT EN LOIR-ET-CHER

Le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 240 € pour 3 apprenants à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat en Loir-et-Cher.

CRÉATION D'UNE COMMISSION « INTERCOMMUNALITÉ »

Le Conseil Municipal décide de constituer une nouvelle commission communale en ayant recours à la faculté de ne pas voter au scrutin secret.

Cette commission intitulée « commission intercommunalité » a pour membres :
Madame COURRIOUX, Monsieur HEBERT, Monsieur DESMONS-ALENCOURT,
Monsieur GIRAUDON et Monsieur GAULLIER.

Un courrier sera adressé au Président de la Communauté de Communes Sologne des Rivières ou un rendez-vous lui sera sollicité afin d'informer cette commission sur les dossiers en cours et à venir.

Concernant l'urbanisme, le cabinet ou les services de la Communauté de Communes Sologne des Rivières seront recontactés afin de récupérer les derniers documents concernant le PLUi.

POINT SUR LES TRAVAUX ET SUBVENTIONS

Cantine : le coût s'élève à 26 650 € H.T. Une subvention a été accordée pour 13 000 €. Les travaux débiteront le 9 juillet prochain.

Concernant le socle numérique dans les écoles primaires, le montant de l'opération s'élève à 15 181 € T.T.C. (14 464 € de matériel et 717 € de logiciels). Une subvention a été accordée pour 5 258.50 € pour l'ensemble. La convention de financement sera signée par Madame le Maire. Dans la classe fermée à la rentrée prochaine seront installées une salle de motricité et une salle de dessin.

INFORMATIONS DIVERSES SUR LES COMMISSIONS : ASSOCIATIONS – JEUNESSE ET SPORTS - TRAVAUX

Commission Associations - Jeunesse et Sports

Suite à sa dernière réunion, la commission a validé la proposition de la société AQUARELLE. Le devis est accepté.

Commission Travaux

Concernant la plate-forme, il est demandé à la société CASSIER de procéder à l'enlèvement des matériaux de décaissement. Les sapins vont être enlevés par les employés communaux s'ils ont la qualification nécessaire et remplacés par une haie d'arbustes variés.

Une subvention de 30 % au titre de la DETR a été accordée et une demande de 50 % a été déposée auprès de l'Agence Nationale du Sport.

Il est demandé de vérifier la procédure concernant les marchés publics.

QUESTIONS DIVERSES

- Demande d'installation d'un panneau d'information sur la place de l'église et indication du marché du samedi : ces deux thèmes seront étudiés en commission.

- Épicerie : un rendez-vous avec M. et Mme HURBAIN et le repreneur éventuel est à organiser afin d'entrevoir l'avenir de ce commerce.

- Entretien du cimetière : planifier un temps de travail dans le cimetière pour les employés communaux.

- Terre de jeux 2024 : M. HEBERT propose une présentation lors du prochain Conseil Municipal.

- Il est demandé de prévoir un calendrier des réunions de Conseil Municipal. La prochaine aura lieu en septembre. La date n'est pas encore déterminée.

- Stationnement de véhicules devant la mairie : Mme GARREC, absente, a demandé à M. GIRAUDON de porter à la connaissance du Conseil Municipal la question du stationnement de véhicules devant la mairie en posture VIGIPIRATE. La réglementation de la posture VIGIPIRATE sera vérifiée.

- Parking du stade fermé à cause de dégradations sera réouvert.

- Parking de la Clancheuse : les travaux sont terminés. Des personnes ont déjà utilisé les tables de pique-nique.

- Remplacement à l'agence postale : voir une formation du personnel administratif.